

Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Les centrales thermiques de Mpila et Oyo désormais sous gestion de la S.n.e

Le représentant du Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, Raymond Dirat, et celui du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Georges Roger Adzama, ont signé, lundi 30 juin 2014, à Brazzaville, avec le directeur général, président du directoire de la S.n.e, Louis Kanoha Elenga, sous la supervision du ministre de l'énergie et de l'hydraulique, Henri Ossebi, l'acte de transfert des centrales thermiques de Mpila (Brazzaville) et d'Oyo (dans le département de la Cuvette) sous gestion de la S.n.e (Société nationale d'électricité). Ces deux centrales de production d'électricité étaient gérées par la S.c.p.e (Société congolaise de production d'électricité), dissoute le 28 avril 2013.



veau de la responsabilité des deux centrales», a-t-il expliqué. Rappelons que la S.n.e utilisait l'électricité produite par la C.t.b, sans en avoir le contrôle. Quant au sort des ex-travailleurs de l'ancienne S.c.p.e, le ministre Ossebi a affirmé que leurs droits ont été payés. Et «c'est avec le personnel qui gèrait ces centrales que nous allons continuer à les exploiter», a ajouté le directeur général de la S.n.e. D'une puissance de 32,5 mégawatts, la centrale thermique de Mpila a été construite en 2005, pour un montant de 21 milliards 930 millions 872 mille 841 francs Cfa. Elle est équipée de dix unités de production électrique de puissance 3,25 mégawatts, fonctionnant au

gas-oil ou au fuel léger. La centrale thermique d'Oyo quant à elle a une puissance de 4 mégawatts et sert de relais, puisque la ville d'Oyo est connectée au réseau T.h.t (Très haute tension) de la S.n.e. Le transfert de ces deux ouvrages à la S.n.e intègre le nouvel organisme de cette société, adopté lors de son dernier conseil d'administration tenu le 28 mai 2014, dans lequel il est prévu que les sources de production d'énergie thermique soient gérées par la Société nationale d'électricité.

Grévy Joël
NDONGO-OKEMBA
(Journaliste stagiaire)



Henri Ossebi.

La S.n.e est désormais comptable et responsable de la gestion de la centrale thermique de Brazzaville (C.t.b) et celle d'Oyo (C.t.o), a dit en substance le ministre Henri Ossebi, dans son adresse aux signataires de l'acte de transfert, les directeurs de cabinet Raymond Dirat (Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration), Georges Roger Adzama (Ministère de l'énergie et de l'hydraulique) et le président du directoire de la S.n.e. Louis Kanoha Elenga s'est dit satisfait de l'acquisition de ces deux centrales qui constituent, pour sa société, des centrales de secours et d'appoint. «La centrale thermique de Brazzaville est une centrale de secours et d'appoint. Nous l'utilisons dans ces conditions. La preuve, actuellement, à la faveur de la coupe du monde et au regard de l'aug-

mentation drastique de la demande, la C.t.b joue bel et bien le rôle que nous attendons de lui, celui de centrale d'appoint. Nous sommes très heureux qu'aujourd'hui nous puissions disposer de la plénitude au

Débat constitutionnel

Les handicapés demandent au président Sassou, Nguesso, le changement de constitution

La Constitution du 20 janvier 2002, qui fait couler tant d'encre et de salive, n'est pas une bonne constitution. Elle contient beaucoup de failles, car elle était élaborée à l'époque d'une circonstance politique donnée: le Congo-Brazzaville venait de sortir des guerres fratricides, sanglantes et destructrices de 1997 à 1999. Il était, donc, important de changer la Constitution du 15 mars 1992, issue de la Conférence nationale souveraine, qui n'était pas aussi adaptée à notre jeune démocratie qui venait de naître, car cette constitution avait posé plusieurs problèmes à l'ancien président de la République, le professeur Pascal Lissouba, de bien gérer le pays... Une fois élu président de la République, lui-même, il avait déclaré, plus tard, que la Constitution du 15 mars 1992 n'était pas bien élaborée, par rapport à la réalité et la politique de notre pays, le Congo, et de sa jeune démocratie.

En ce qui concerne la Constitution du 20 janvier 2002, il faut reconnaître qu'elle n'est plus adaptée à nos réalités actuelles, parce que qu'elle était élaborée à la fin de toutes les guerres civiles que le Congo, notre beau pays, avait connues, et à l'absence de plusieurs leaders politiques de l'opposition. Cette Constitution n'est pas excellente, parce qu'elle a été taillée comme sur mesure et elle confère tout le pouvoir exécutif au président élu, et les conditions d'alternances n'existent pas, même si l'opposition arrive à gagner plusieurs



Par Jean Castard Nzaou-Pambou.

sièges à l'assemblée nationale, cela n'obligera pas le chef de l'exécutif de former un gouvernement tenant compte de la majorité parlementaire à l'assemblée nationale. L'article 30 de cette Constitution ne parle pas clairement des droits de la personne handicapée. On doit ajouter ceci que lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution, les handicapés de toutes les catégories souhaitent, il faut reconnaître que la personne handicapée a les mêmes droits que les autres; la loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité dans toutes les institutions politiques, électorales et administratives et un quota doit être réservé aux personnes handicapées, dans les élections politiques, car les personnes handicapées ont le devoir de travailler dans la mesure de leurs capacités et de leurs possibilités. Le peuple congolais doit être sage et accepter le changement de constitution. Je pense que le temps est venu pour que le pouvoir en place et l'opposition élaborent ensemble une nouvelle constitution, qui permettra au parlement de jouer son rôle de contrôle de l'exécutif, et pour un régime présidentiel avec un système d'alternance démocratique au pouvoir, dans l'unité, le travail et le progrès. «Que Dieu bénisse le Congo Brazzaville et son Excellence Denis Sassou-Nguesso»!

Jean Castard NZAOU-PAMBOU
Président de l'Union des Informaticiens Handicapés du Congo (UIHC)
Président de l'Association Dynamique 2025 (Ad2025).

Ministère de la santé et de la population

Accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale

Un atelier de validation à mi-parcours du rapport de la revue de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale (2008-2015) s'est tenu du 16 au 19 juin 2014, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, sous le patronage du Pr Alexis Elira Dokekias, directeur général de la santé. A la fin des travaux, les participants ont formulé des recommandations visant à améliorer l'offre de service de soins de santé et le renforcement du mécanisme de coordination de toutes les interventions en santé maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents, afin de constituer un forum pour tous les partenaires sous le leadership du Ministère de la santé et de la population.

visionnement en médicaments et consommables médicaux, à travers le renforcement des dépôts répartiteurs dans chaque département, l'informatisation de la gestion des médicaments et consommables médicaux jusqu'aux centres de santé et la formation des responsables de l'approvisionnement sur le processus de gestion des médicaments. Les participants ont aussi recommandé de renforcer les ca-



Pr Alexis Elira Dokekias.

Unicef, etc.) on attend des appuis techniques et financiers au Ministère de la santé et de la population dans la mise en œuvre du plan d'action proposé pour accélérer l'atteinte des objectifs de la feuille de route. Prenant acte de ces recommandations, le Pr Alexis Elira Dokekias a rappelé les efforts fournis par le gouvernement pour améliorer le système sanitaire. «Le gouvernement s'est engagé dans la modernisation du système sanitaire, afin d'améliorer les conditions de travail. Et, en adoptant récemment la loi à l'assemblée sur la couverture sanitaire universelle, il s'agit d'un coup de fouet essentiel qui va nous emmener vers l'équité. Nous aimerions, au lieu que nous tournons autour des mêmes chiffres de 90 à 95% des femmes qui accouchent dans les formations sanitaires, que ces chiffres aillent jusqu'à 100%», a-t-il affirmé.

Alain Patrick MASSAMBA
et Grévy Joël
NDONGO-OKEMBA
(stagiaire)

L'objectif de l'atelier sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale était d'intégrer les recommandations de la revue de la feuille de route dans les prochains programmes de travail du Ministère de la santé et de la population ainsi que dans les programmes de travail des principaux partenaires dans les domaines de la santé maternelle, néonatale et infantile. Il avait aussi pour but de susciter un appui, une participation active et un financement en faveur du plan d'action élaboré en vue d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et aider ainsi le pays à atteindre les O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement) 4, 5 et 6.



Le Dr Yolande Voumbo-Matoumona lisant les recommandations formulées par les participants.

Les autres recommandations formulées et dont la lecture a été faite par le Dr Yolande Voumbo-Matoumona, directrice de la santé familiale, consistent entre autres, à assurer la mobilisation des ressources financières additionnelles et améliorer la coordination de la contribution financière des partenaires au développement sanitaire, accroître le budget santé par rapport au budget national jusqu'à atteindre les 15% recommandés par la déclara-

tion d'Abuja, tout en augmentant, de façon substantielle, la proportion du budget santé allouée à la composante santé maternelle, infantile et des adolescents; renforcer les moyens d'évacuation des urgences obstétricales et néonatales en dotant toutes les formations sanitaires de référence d'ambulances médicalisées; la dotation en moyen de communication à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Il y a aussi des recommandations pour améliorer le système d'appro-

pacités des prestations, pour offrir des soins de qualité à la mère, au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent, en privilégiant l'approche de la formation pratique basée sur l'acquisition de compétences, etc. Il a été recommandé au Ministère de la défense de transmettre les données sanitaires des services de santé de la force publique, pour les intégrer dans le système national d'informations sanitaires (Snis). Des partenaires techniques et financiers (O.m.s, Unfpa,

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique
6 mois		96 Euros
Retrait sur place:	15.600	192 Euros
Expédié:	23.400	Europe
1 an		96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	Amérique-Asie
	France, Afrique	100 Euros
	Francophone	200 Euros
	91 Euros	
	182 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Pour ne pas manquer
une édition de La
Semaine Africaine,
mieux vaut s'abonner